Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 24 novembre 2026

Violation des données : les amendes monstres infligées aux Big Tech

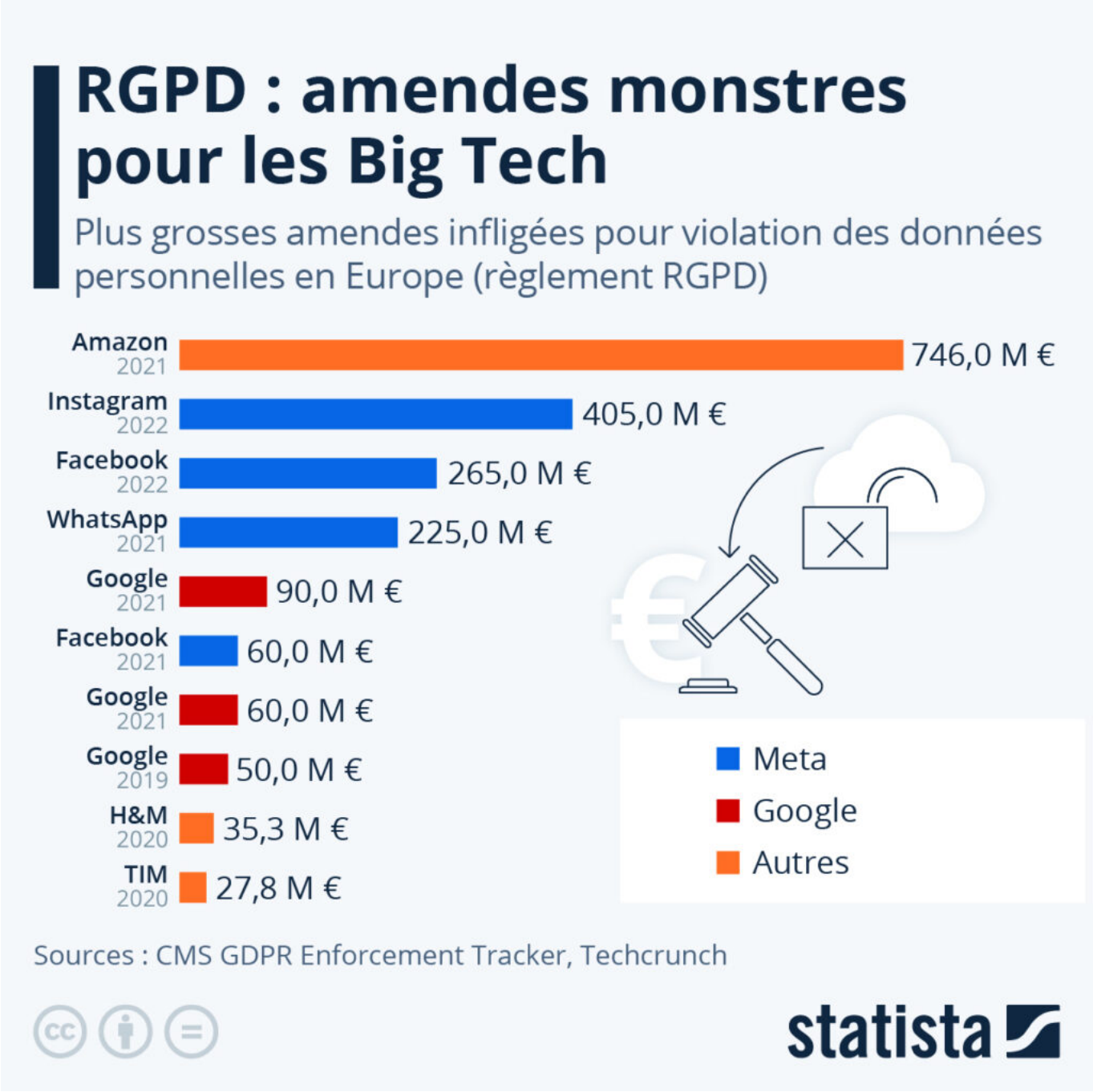

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 24 novembre 2026

La Commission irlandaise de protection des données, l'équivalent de la Cnil en France, a décidé la semaine dernière d'infliger une amende de 265 millions d'euros à Facebook pour avoir violé le règlement général sur la protection des données (RGPD), suite à une immense fuite de données d'utilisateurs survenue entre mai 2018 et septembre 2019. Cette amende est la quatrième infligée aux plateformes détenues par la société mère de Facebook, Meta. Même si cette somme peut sembler considérable, il ne s'agit pas du montant le plus élevé qu'une entreprise ait dû payer dans l'histoire du RGPD.

Comme le montre le graphique ci-dessus, cet honneur discutable revient à Amazon, un autre géant du Web. En juillet 2021, le régulateur luxembourgeois avait infligé une amende monstre de 746 millions d'euros à la branche européenne du groupe américain, pour « non-respect des principes généraux de traitement des données dans le cadre du RGPD », d'après le suivi réalisé par CMS. La quatrième place de ce classement revient à la messagerie WhatsApp, suivie de trois amendes reçues par Google et d'une infligée à Facebook.

Le cadre réglementaire du RGPD vise à donner aux utilisateurs un plus grand contrôle sur leurs données et impose de nouvelles normes à la gestion des données personnelles en entreprise. Pour les contrevenants à ces règles, les sanctions sont souvent lourdes. Le RGPD a été mis en place le 25 mai 2018, en remplacement de la directive européenne sur la protection des données de 1995, et contient 99 articles. À ce jour, le suivi de CMR recense 1 507 violations individuelles du RGPD, bien que les données soient très probablement incomplètes puisque toutes les amendes ne sont pas rendues publiques.

Tristan Gaudiaut pour Statista.